

DEC212624DR07

Décision portant nomination de Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** » et nommant **M. Stéphane PAROLA** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5182** en date du 11 / 05 / 2021 ;

Considérant que **Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Paris Michel-Ange du CNRS et l'Institut Curie les 28 et 30 janvier 2009 et du 10 au 13 mars 2009** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ, chercheuse**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5182** intitulée « **Laboratoire de Chimie** » à compter du **01/06/2021**.

Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon

le 10/09/2021.

Le directeur de l'unité
Stéphane PAROLAVisa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERIVisa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON